



REVENDICATION BIEN AU DOMAINE

Par **nicole7**, le **07/07/2012** à **08:21**

J AI REVENDIQUÉE LA SUCCESSION DE MA SOEUR CELIBATAIRE AUX DOMAINES N AYANT PAS EU CONNAISSANCE DU DECES DE SON AMI AYANT TOUS DEUX ACHETES UNE MAISON SANS AUTRES HERITIERS C EST LE DOMAINE QUI A EU LA CHARGE DE REGLER CETTE SUCCESSION CAR HERITIERS NON CONNUS A L EPOQUE.

- DOIS JE AVOIR RECOURS A UN NOTAIRE?
- combien peut me couter l acte de notoriété?
- nous étions (frères et soeurs tous décédés) il ne reste que moi et ma nièce.
- l actif ne se compose que d un reliquat suite à la vente de ce bien puis- je effectuer le partage sans l aide du notaire avec bien sûr l accord de ma nièce?

CORDIALEMENT
Ndubois.

Par **Afterall**, le **07/07/2012** à **17:43**

Bonjour,
Je vous invite à contacter un notaire qui pourra vous aider utilement à effectuer les premières formalités pour régler cette affaire.
Vous ne pourrez aucunement en faire l'économie...